

des différentes paroisses : de Matane, de St Ulric, de St Octave de Métis, de St Fabien, de Ste Angèle, de St Moïse, de Ste Luce, de St Anaclet, du Bic, de Ste Flavie, de St Simon, de St Mathieu, de St Eloi, des Trois-Pistoles, et de l'Île Verte.

28 juillet. La série des grands pèlerinages a été ouverte par les citoyens de la ville de Rimouski conduits par le Rvd M. A. Audet, leur digne curé. Ils étaient au nombre de 250. A 6½ heures a. m. ils quitté la cathédrale et se sont rendus en file à la Pointe-au-Père. M. le curé a chanté la grande messe à 8½ heures, et le Rév. Messire Edmond Langevin, V. G. a fait le sermon de circonstance. Il a proposé sainte Anne comme modèle des vierges, des personnes engagées dans le mariage et des veuves. Les vierges doivent chérir tendrement sainte Anne, parcequ'elle a enfanté la plus pure et la plus sainte de toutes les vierges ; les personnes engagées dans le mariage doivent aussi l'honorer : elle a sanctifié toutes les unions en devenant mère de Marie Immaculée ; les veuves doivent à leur tour la vénérer, car elle leur a tracé les règles de la modestie. Puis l'orateur a rappelé les origines du pèlerinage, et a fait voir que, vu le manque de ressources, de si grands travaux n'ont pu être exécutés sans la protection visible de sainte Anne. L'établissement du pèlerinage et l'accroissement considérable qu'il prend chaque année sont, pour ainsi dire, un miracle constant.

Pourquoi se demande l'orateur ne pas transformer en pèlerinages ces promenades, ces partis de plaisir qui sont si souvent une occasion de chute pour un grand nombre ? Partant du principe que nous devons sanctifier chacune des actions de notre vie, pourquoi ne ferait-on pas servir toutes ces promenades à notre sanctification, à la gloire de Dieu et de sainte Anne en particulier ?